



EcoleduSacré Cœur
Ecole Saint-André
Ecole Alix le Clerc
Collège Notre Dame

Le 11 juillet 2022,

Madame, Monsieur,

**CIRCULAIRE
DE
RENTREE**

**ANNEE
SCOLAIRE
2022-2023**

L'année scolaire se termine et ouvre une période estivale qui devrait nous apporter, aux adultes comme aux enfants, un repos bien mérité.

Le contexte actuel, marqué par une crise sanitaire « en embuscade », l'arrivée de la guerre sur le territoire européen et la crise économique qui en résulte, pourrait nous faire baisser les bras et nous faire oublier notre mission première, s'illustrant dans cette parole de notre fondatrice, Alix Le Clerc « Fais le Grandir ! ».

Il n'en n'est rien, le souffle de nos fondateurs est toujours bien vivant et continue de faire de l'école, un lieu de repères et de règles, un lieu de vie et de relations, un lieu de transmissions et d'apprentissages, essentiel à la construction de chacune et de chacun. Chaque membre de notre communauté continuera donc, animé par ce souffle, de mettre tout son cœur et son énergie dans l'accompagnement de chaque enfant afin de l'aider à trouver la voie de son épanouissement.

Nous vous souhaitons un bel été ressourçant et rempli de moments de vie partagés.

Vous trouverez dans cette circulaire les informations relatives à la rentrée 2022 qui vous permettront de prendre les dispositions nécessaires pour un suivi scolaire régulier de vos enfants et des jeunes que vous nous confiez.

*Fabrice GENIN
Chef d'établissement coordinateur
Directeur du collège Notre Dame*

*Naoëlle TADJINE
Cheffe d'établissement 1^{er} degré
Ecole Saint André*

*François DUGARET
Chef d'établissement 1^{er} degré
Ecoles Alix le Clerc et Sacré Cœur*



TEMPS D'INTERIORITE ET DE FRATERNITE POUR LE LANCERMENT DE L'ANNEE SCOLAIRE, LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 A 16H30, SALLE ALIX LE CLERC.

MESSE DE RENTREE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCESE DE SAINT ETIENNE, PRESIDEE PAR MONSEIGNEUR BATAILLE, VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 A 18H30, CATHEDRALE SAINT CHARLES.

À CONSERVER PAR LES FAMILLES DURANT TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE

COORDONNEES DES SERVICES DE L'INSTITUTION

Direction du collège	Fabrice GENIN	04 77 93 54 20	direction@notredamedesperance.fr
Direction école Saint André	NaoëlleTADJINE	04 77 32 62 83	ecole.saintandre@notredamedesperance.fr
Direction école Alix le Clerc	François DUGARET	04 77 93 54 20	ecole.alixleclerc@notredamedesperance.fr
Direction école du Sacré Cœur	François DUGARET	04 77 74 04 80	ecole.sacrecoeur@notredamedesperance.fr
Secrétariat	Angélique THIZY	04 77 93 54 20	secretariat@notredamedesperance.fr
Comptabilité	Véronique GARCIN	04 77 93 54 20	comptabilite@notredamedesperance.fr
Intendance	Amar MOUHLI	04 77 93 54 20	intendance@notredamedesperance.fr
Pastorale	Emmanuelle TERRY	04 77 93 72 66	pastorale@notredamedesperance.fr
Responsable vie scolaire	Loïc CHATAGNERET	04 77 93 54 20	rvs@notredamedesperance.fr

CALENDRIER SCOLAIRE 2022/2023 (zone A)

Vacances de Toussaint : du vendredi 21 octobre 2022 après la classe au lundi 07 novembre 2022 au matin
Vacances de Noël : du vendredi 16 décembre 2022 après la classe au Mardi 03 janvier 2023 au matin
Vacances d'hiver : du vendredi 03 février 2023 après la classe au lundi 20 février 2023 au matin
Vacances de printemps : du vendredi 07 avril 2023 après la classe au lundi 24 mai 2023 au matin
Vacances d'été : Jeudi 06 juillet 2023 après la classe (Vendredi 07 juillet, journée pédagogique réservée uniquement aux professeurs et personnels de l'Institution)

Vendredi 11/11/22, Lundi 01/05/23, Lundi 08/05/23 : Jours Fériés.
Pont de l'Ascension, pas de cours jeudi 18/05/23 et vendredi 19/05/23.
Lundi de Pentecôte 29 Mai 2023 : jour férié pour les élèves.

COLLEGE NOTRE DAME

MANUELS SCOLAIRES ET COLIS DE FOURNITURES

- Le colis obligatoire, fourni par l'établissement, devra être récupéré par vos soins le jeudi 01 septembre :
de 8h30 à 12h30 pour les élèves de 6° et 5°
de 13h30 à 18h pour les élèves de 4° et 3°.

Nous vous demandons d'en régler le coût sur le site « Ecole directe » dans le porte-monnaie « colis » dédié à votre enfant à partir du lundi 18 juillet et au plus tard le mardi 26 août 2022. Si vous ne pouvez pas régler le montant sur Ecole directe, vous devrez prévoir un chèque du montant correspondant (à l'ordre de l'OGEC) à remettre aux personnes responsables de la distribution. Tout colis non réglé ne sera pas remis. En cas de colis incomplet, merci de contacter l'intendant (poste 4 ou mail).

N.B : les codes d'accès restent inchangés pour les familles déjà dans l'établissement et pour les nouvelles familles les codes ont été envoyés par SMS fin juin, voire début juillet pour les derniers inscrits, avec une 1ère connexion (sur PC) qui devait être faite avant le 05/07/22.

- Les manuels scolaires de votre enfant (un chèque de caution de 65 € est à prévoir) lui seront remis le vendredi 02 septembre pour les élèves de 5°, 4° et 3°, et le lundi 05 septembre pour les élèves de 6°.

N.B. Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement par l'établissement et doivent être **couverts** au plus tard le jeudi 08 septembre 2022.

Les familles sont invitées à constater leur état et à veiller à ce que les enfants en prennent soin. Des pénalités seront appliquées en fin d'année si des livres ont été anormalement abîmés (encaissement du chèque de caution).

RENTREE SCOLAIRE DES COLLEGIENS

(Entrée par le portail de la rueMontaigne)

Les élèves apporteront la trousse et un cahier de brouillon.

Rassemblement et mise en rangs dans la cour du collège.

Rentrée des élèves de 6^{ème} jeudi 01 septembre de 8h30 à 16h30

Un petit mot d'accueil sera fait par le chef d'établissement, puis les élèves seront pris en charge par leur professeur principal. Toute l'équipe pédagogique et éducative se mobilise ce jour-là pour accueillir nos nouveaux « jeunes collégiens » lors d'une journée spécifique dans le processus « d'intégration ». **Le repas est obligatoire et offert par l'établissement.** En cas d'allergies alimentaires (justifiées par un PAI ou un mail envoyé en amont au chef d'établissement), merci de fournir un panier repas à votre enfant. En cas d'absence de votre enfant, merci d'appeler l'Accueil.

Les cours commenceront suivant l'emploi du temps dès le lundi 05 septembre (**pas de cours vendredi 02 septembre**).

Les parents des élèves de 6^{ème} seront accueillis par Monsieur GENIN, Chef d'Etablissement, à l'issue de l'appel. Cette rencontre d'une durée d'environ une heure permettra aux parents d'avoir des informations sur l'emploi du temps des classes de 6^{ème}, le travail personnel des élèves, les modalités d'évaluation, le calendrier de l'année, le carnet de correspondance, les fonctions du parent correspondant... Vous pourrez, à l'issue de cette réunion, récupérer le colis de fournitures de votre enfant.

Précisions concernant le règlement des collégiens 2022-2023

Dès le jour de la rentrée, nous souhaitons que les collégiens aient une tenue de ville conforme au règlement (pantalon, non « troué », obligatoire pour les garçons ; pas de débardeur échancré, d'épaules nues, de mini-jupe ni de short pour les filles).

Rentrée des élèves de 4^{ème} le vendredi 02 septembre de 09h30 à 12h00.

Rentrée des élèves de 5^{ème} le vendredi 02 septembre de 09h30 à 12h00.

Rentrée des élèves de 3^{ème} le vendredi 02 septembre de 14h00 à 16h30.

Les classes seront affichées sur les fenêtres de la salle Pastorale.

Les élèves seront pris en charge par les professeurs principaux. Les cours commenceront suivant l'emploi du temps dès le lundi 05 septembre.

PREMIER TRIMESTRE : Du Lundi 05 septembre 2022 au samedi 26 novembre 2022.

SECOND TRIMESTRE : Du lundi 28 novembre 2022 au samedi 11 mars 2023.

TROISIEME TRIMESTRE : Du lundi 13 mars 2023 au samedi 17 juin 2023.

CONSEILS DE CLASSES

1^{er} trimestre : Du Jeudi 01 Décembre au Mardi 13 décembre 2022. Le bilan du trimestre sera fait, en amont, lors de la rencontre parents/professeurs.

2^{ème} trimestre : Entre le jeudi 16 et le mardi 28 mars 2023. Le bilan du trimestre sera fait lors de la rencontre parents/professeurs principaux qui suivra.

3^{ème} trimestre : en fonction du calendrier académique.

Les élèves seront « libérés » automatiquement à 15H20 lors des conseils de classes.

Le bulletin est envoyé à chaque trimestre via Ecole Directe et un exemplaire papier est inséré dans le dossier de chaque élève.

ELEVES DELEGUES

Les élections des élèves délégués de classe auront lieu entre le lundi 03 octobre et le vendredi 07 octobre 2022 (semaine 40).

STAGES DES ELEVES DE 3^{ème}

Les élèves de 3^{ème} effectueront leur période de découverte professionnelle **du lundi 12 au vendredi 16 décembre 2022**. Ils doivent **dès maintenant** (cet été) commencer à rechercher le stage qui conviendrait le mieux dans leur réflexion concernant l'orientation (parcours avenir).

EPREUVES COMMUNES, DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB) ET BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA)

Niveau 4° :

Epreuves communes durant la semaine 02 (lundi 09 et mardi 10 janvier 2023).

Epreuves communes durant la semaine 14 (jeudi 06 et vendredi 07 avril 2023).

Niveau 3° :

Epreuves communes durant la semaine 45 (entre mardi 08 et jeudi 10 novembre 2022).

Brevet Blanc 2^o trimestre durant la semaine 9 (lundi 27 et mardi 28 février 2023).

Brevet Blanc 3^o trimestre durant la semaine 18 (jeudi 04 et vendredi 05 mai 2023).

B.I.A. : Réunion d'information aux familles concernées par la promotion 2023 le Mardi 13 septembre 2022 à 17h30 Salle Alix Le Clerc.

CALENDRIER DES REUNIONS ET RENCONTRES

(Voir entrées et sorties dans la rubrique « informations pratiques »)

NIVEAU SIXIEME

- **Réunion de rentrée par classe seulement pour les parents : le lundi 12/09/2022 à 17 h 30**
Présentation de l'équipe pédagogique, des objectifs, des programmes et des méthodes du collège.
Election ou désignation des parents correspondants (**adhésion obligatoire à l'APEL**).
- **Rencontre individuelle parents-professeurs : le mardi 15 novembre 2022.** Cette rencontre permettra de faire un bilan du premier trimestre quelques jours avant les conseils de classes
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le jeudi 30 mars 2023 (dès 15h30).**
Rencontre au cours de laquelle sera remise aux parents la **fiche navette** portant une proposition d'orientation.

NIVEAU CINQUIEME

- **Réunion de rentrée par classe seulement pour les parents : le lundi 19/09/2022 à 17 h 30**
Présentation, par l'équipe pédagogique, des objectifs de l'année, des programmes, des méthodes de travail et des attendus de ce début de cycle 4 au collège.
Election ou désignation des parents correspondants (**adhésion obligatoire à l'APEL**).
- **Rencontre individuelle parents-professeurs : le jeudi 24 novembre 2022.** Les parents apporteront, s'ils le souhaitent, le bulletin trimestriel, qu'ils auront édité au préalable via Ecole Directe.
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le jeudi 30 mars 2023 (dès 15h30).**
Rencontre au cours de laquelle sera remise aux parents la **fiche navette** portant une proposition d'orientation.

NIVEAU QUATRIEME

- **Réunion de rentrée par classe seulement pour les parents : le jeudi 15/09/2022 à 17 h 30**
Présentation par l'équipe pédagogique, des objectifs, des programmes et des méthodes de travail.
Election ou désignation des parents correspondants (**adhésion obligatoire à l'APEL**).
- **Rencontre individuelle parents - professeurs : le lundi 21 novembre 2022.** Les parents apporteront, s'ils le souhaitent, le bulletin trimestriel, qu'ils auront édité au préalable via Ecole Directe.
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le jeudi 30 mars 2023 (dès 15h30).**
Rencontre au cours de laquelle sera remise aux parents la **fiche navette** portant une proposition d'orientation.

NIVEAU TROISIEME

- **Réunion de rentrée par classe seulement pour les parents : le jeudi 08/09/2022 à 17 h 30**
Présentation par l'équipe pédagogique des objectifs et finalités de cette fin de cycle 4.
Election ou désignation des parents correspondants (**adhésion obligatoire à l'APEL**).
- **Rencontre individuelle parents-professeurs : le lundi 14 novembre 2022.** Les parents apporteront, s'ils le souhaitent, le bulletin trimestriel, qu'ils auront édité au préalable via Ecole Directe.
- **Réunion d'information sur le DNB et la procédure d'orientation : Mardi 17 janvier 2023 à 17h.**
Présentation des filières d'orientation vers les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Réunion au cours de laquelle vous pourrez rencontrer sur rendez-vous (Ecole Directe) des chefs d'établissement du bassin stéphanois qui répondront à vos questions concernant leurs formations et leurs débouchés.
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le jeudi 30 mars 2023 (dès 15h30).**
Rencontre au cours de laquelle sera remise aux parents la **fiche navette** portant une proposition d'orientation.

Les inscriptions aux rencontres individuelles Parents/Professeurs se feront via Ecole Directe. Les plannings seront ouverts de 15h30 à 20h maximum pour tous les enseignants (fin cours 15h20)

Pour tous les niveaux, propositions de réunions spécifiques aux élèves à Haut Potentiel et à leurs parents (une par trimestre)

« Groupes de paroles » conduits par la psychologue, partenaire de l'établissement. Le calendrier des réunions sera donné en début d'année scolaire

Nouvelle procédure des entrées et sorties sur le site de Bel Air, en lien avec le renforcement de la sécurité et le plan « vigipirate ».

Madame, Monsieur,

Afin de répondre encore davantage aux exigences sécuritaires liées à la gestion des entrées et sorties des adultes ne travaillant pas sur le site de Bel Air et pour satisfaire à celles du plan Vigipirate, les mesures entrées en vigueur à dater du 01 septembre 2021 seront reconduites sur l'année scolaire 2022-2023.

Tout parent ou personne extérieure souhaitant entrer au sein de l'établissement, quel qu'en soit le motif (rendez-vous, intervention, nécessité de récupérer son enfant en dehors des heures de sorties habituelles, etc.), devra suivre le **protocole suivant** :

- Toute entrée ou sortie se fera **uniquement** au 01 rue Théophile Roussel via l'interphone et l'onglet « administration ».
- Dès son entrée dans l'enceinte de l'établissement, chaque parent ou adulte extérieur a l'obligation de se présenter à **l'Accueil** de l'établissement ou, à défaut, au secrétariat (interphone sous le porche) pour signer le registre des présences et expliquer la raison de sa venue afin d'être annoncé et aiguillé vers le service souhaité.
- Si la présence de l'adulte concerne la récupération ou le retour d'un enfant (maternelle et primaire) en raison d'un rendez-vous extérieur, le personnel de l'Accueil se chargera du transfert.
- Pour sortir, chaque parent ou adulte extérieur a l'obligation de se présenter à l'Accueil ou, à défaut, au secrétariat pour signer à nouveau le registre, cette fois-ci de sortie, et se faire ouvrir le portillon rue Théophile Roussel.
- Entre 12h30 et 13h30, seuls les personnels ayant un badge auront accès aux portillons extérieurs et aux bâtiments. Il est donc totalement interdit de laisser entrer ou sortir quelqu'un qui n'aurait pas respecté la procédure ci-dessus.

Merci d'avance de votre compréhension et de veiller au strict respect de cette procédure.

Sincères salutations,

Fabrice Genin

François Dugaret

Les Différents Parcours en Sixième 2022-2023

Un parcours est un ensemble d'activités menées tout au long de la scolarité. Les quatre parcours : le parcours Citoyen, le parcours Avenir, le parcours d'Education artistique et culturelle et le parcours EARS apportent connaissances et compétences à l'élève. Il apprend, pratique, s'investit et s'engage. Toutes les disciplines participent aux différents parcours. En ce sens, plusieurs projets sont prévus durant cette année scolaire :

1, En raison du contexte sanitaire incertain, les deux jours d'intégration, traditionnellement prévus en octobre, au Chalet des Alpes au Bessat, n'auront pas lieu.

2, Collège au Cinéma.

Ce dispositif national a pour but de donner aux élèves les bases d'une culture cinématographique. Ainsi, les élèves de 6^{ème} se rendront trois fois dans l'année au cinéma le Méliès Jean- Jaurès afin de découvrir une œuvre cinématographique qui sera ensuite travaillée en classe dans le cadre du cours de Français.

A titre indicatif : 12€/ élève en 2019-2020.

3, EPI « A la rencontre des Ségusiaves ».

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires mêlent plusieurs disciplines autour d'un thème, de manière à permettre aux élèves de « *comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant* ». Au printemps 2021, un EPI en lien avec les programmes de Français et d'Histoire sera proposé aux élèves de 6ème. Il s'agira de partir à la découverte de nos ancêtres gaulois, les Ségusiaves (oppidum d'Essalois), tout en prenant conscience de l'empreinte laissée par les Romains avec la construction de l'aqueduc du Gier.

Budget prévisionnel : environ 20€/ élève (visites et ateliers)

5, « La Tête et les Jambes ».

Une journée en juin dans le parc du Collège : différents ateliers seront proposés tout au long de la journée alliant réflexion et sport. Les élèves du Cycle 3 seront répartis par groupe (composé d'élèves de différents niveaux et de différents sites). A l'issue, les équipes ayant remporté le plus de points seront récompensées.

A titre indicatif : gratuit.

UN BUDGET SORTIES ET ACTIVITES SCOLAIRES EST, PAR CONSEQUENT, A PREVOIR.

INFORMATIONS PRATIQUES

► HORAIRES DU COLLEGE

Matin	Après-midi (sauf mercredi)
8 h 00 – 8 h 55	13 h 30 – 14 h 25
8 h 55 – 9 h 50	14 h 25 – 15 h 20
10 h 05 – 11 h 00	15 h 35 – 16 h 30 ou 17 h 25
11 h 00 – 11 h 55	16 h 30 – 17 h 55 (étude surveillée facultative et payante)

Accueil le matin : Entrée par la rue Montaigne de 7h40 à 7h55 puis de 8h40 à 8h50.
Afin que les élèves puissent être en rang dès la sonnerie de 8h00 ou celle de 8h55, ils doivent rentrer quelques minutes avant.

Début des cours : 8 h 00 - Fin des cours : 11 h 55

Accueil l'après-midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : Début des cours à 13h30, entrée rue Jean-François Révollier de 13h15 à 13h25 (fermeture des portails).

- Si les cours se terminent à 15h20, sortie rue Montaigne.

- Si les cours se terminent à 16h30, sortie rue Jean-François Révollier.

L'étude surveillée de 16h30 à 17h25 maximum (sortie rue Montaigne) fonctionne à partir du **lundi 05 septembre 2022**.

► SITE « ECOLE DIRECTE » : www.ecoledirecte.com

Ce site offre diverses fonctionnalités, en particulier les 7 rubriques suivantes :

- Cahier de textes : travail à faire pour les élèves et contenu des séances
- Notes obtenues pour les différentes disciplines avec coefficients
- Bulletins trimestriels (après le conseil de classe) à télécharger chaque trimestre.
- Vie scolaire : vérification des absences, retards, et sanctions
- Paiement sécurisé pour les colis de fournitures, les repas occasionnels, les sorties, les photos de classe...
- Échanges par mails entre parents et professeurs, sous réserve du respect de la vie privée, des personnes, de leur travail et du droit à la déconnexion.
- Inscriptions aux réunions parents / professeurs.

Nouveauté : Depuis la fin d'année 2019-2020, les élèves ont désormais une session Ecole Directe personnelle.

Attention à ne pas mélanger vos codes d'accès car les fonctionnalités et modes de consultation ne sont pas identiques. Pour les nouvelles familles, les codes parentaux ont été envoyés par SMS alors que les codes « élèves » seront donnés à la rentrée.

► CASIERS

Des casiers peuvent être mis à la disposition des élèves qui le souhaitent, contre une participation financière de **18 €** pour l'année. Une priorité est donnée aux élèves demi-pensionnaires. La réservation des casiers se fera via un lien [GoogleForms](#), qui sera envoyé fin août. En cas de location, les élèves concernés apporteront leur propre cadenas. Le paiement s'effectuera entre le 30 septembre et le 10 octobre 2022 sur Ecole Directe Famille (porte-monnaie « casiers »).

► REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'établissement sera distribué et expliqué aux élèves le jour de la rentrée. **Il sera lu en classe puis validé par signature dans le carnet, par l'élève et ses parents, puis conservé à la maison.**

Les parents veilleront à ce que ce règlement soit respecté, en particulier :

- une attitude respectueuse envers toute personne, adultes ou camarades
- une tenue vestimentaire de ville, classique et discrète, adaptée aux exigences de la vie scolaire (voir détails dans le règlement)
- une coupe de cheveux classique (pas de cheveux colorés, crête, coupe sculptée ou rasée avec démarcations).

► **CARNET DE CORRESPONDANCE**

L'élève doit toujours l'avoir avec lui et le conserver en bon état. Il le présentera au personnel éducatif, s'occupant des entrées et sorties, et à ses parents chaque soir, **qui le signeront** pour toute information ou remarque signalée.

► **TELEPHONE PORTABLE**

Comme le veut la loi, le téléphone portable est interdit pour les élèves dans l'établissement. Tout élève contrevenant à cette règle verra son téléphone portable confisqué. Seuls les parents pourront venir le récupérer après avoir pris rendez-vous avec le Responsable de la Vie Scolaire ou, en son absence, avec le chef d'établissement.

► **EMPLOI DU TEMPS DE LA CLASSE**

Il sera communiqué et commenté aux élèves du collège le jeudi 01 septembre 2022 pour les 6^e et le vendredi 02 septembre 2022 pour les 5^e, 4^e et 3^e. Des modifications pourront être apportées tout au long de l'année scolaire via Ecole Directe ou le carnet de correspondance.

► **CERTIFICATS DE SCOLARITE**

Ils seront envoyés aux familles via Ecole Directe à partir du jeudi 08 septembre 2022.

► **BOURSES NATIONALES ET DEPARTEMENTALES**

L'Etat peut attribuer des bourses aux élèves du collège, sous réserve de remplir les conditions de ressources. Les demandes doivent être renouvelées chaque année. Une circulaire vous parviendra courant septembre (**bourses nationales**) pour vous informer de la date de distribution du dossier par les professeurs principaux, avant de le remettre en main propre à la secrétaire, Mme THIZY. Concernant les **bourses départementales**, une information des modalités vous sera envoyée, après la campagne des bourses nationales.

► **INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES / AUX ETUDES SURVEILLEES**

Un bulletin d'inscription ou un lien Google Forms vous parviendra dès la rentrée afin d'inscrire vos enfants. Cette inscription vaut ensuite pour l'année entière sauf cas exceptionnel nécessitant l'autorisation de la Direction.

► **STATIONNEMENT DES VEHICULES**

A l'attention des parents amenant leur enfant au collège en voiture : **il est strictement interdit de s'arrêter devant les portails d'entrée de l'établissement, sur les passages piétons et aux abords immédiats.** Aux horaires d'entrée et de sortie du collège, les risques d'accidents sont importants. Nous demandons aux parents de stationner à quelques dizaines de mètres, dans les rues adjacentes.

Stationnement possible des deux roues des élèves dans le parc à vélo situé à l'intérieur de l'établissement. Ils seront conduits à la main, moteur arrêté, depuis le portail d'entrée jusqu'au parc de stationnement. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

► **Pour toutes les réunions de fin de journées ou de soirées, les entrées et sorties de l'établissement se feront UNIQUEMENT par le portail situé au 1 rue Théophile Roussel.**

VIE PASTORALE DE L'INSTITUTION

La pastorale est la mise en œuvre de la Bonne Nouvelle, dans laquelle s'enracine le projet éducatif de l'Etablissement. Cette Bonne Nouvelle est vécue, annoncée, célébrée : dans le respect des convictions de chacun, il s'agit avant tout d'un climat, d'attitudes, d'une manière de vivre l'éducation et l'enseignement, dans un esprit évangélique de liberté et de charité.

La pastorale s'enracine dans l'esprit de la Congrégation Notre-Dame : il s'agit de faire grandir la personne dans toutes ses dimensions. La pastorale est transversale, irrigue l'ensemble des projets de l'Etablissement.

- Ouverture à tous, respect de la liberté religieuse et de conscience des élèves et des familles.
- Mission qui consiste à servir l'Homme et à ouvrir un chemin de croissance en humanité.

L'ANIMATION PASTORALE : PROPOSITIONS A L'ECOLE ET AU COLLEGE

Projets au fil de l'année, actions de solidarité : Fil rouge du moment : découverte du message du Pape, **Laudato Si**, qui s'adresse à tous, chrétiens ou non, croyants ou non. Ce message nous invite à **prendre conscience de la beauté du monde, des hommes, de la nature, pour nous inviter à protéger notre Terre. C'est aussi une invitation à « prendre soin de la relation », vivre avec bienveillance envers soi et les autres.**

Célébrations proposées aux temps forts de l'année scolaire.

Catéchèse et culture religieuse :

Catéchèse : Pour ceux qui souhaitent découvrir, approfondir leur foi chrétienne, et entrer librement dans une proposition de cheminement, pour se donner des bases de connaissances religieuses, éduquer à la vie chrétienne, pour faire l'expérience de la Parole de Dieu, vivre la rencontre avec le Christ.

Culture religieuse : Pour tous ceux qui le souhaitent, pour mieux connaître les racines de notre société et de notre civilisation, les différentes religions, mieux comprendre le monde d'aujourd'hui, se donner des éléments de connaissance nécessaires pour nourrir la quête de sens de la vie, vivre ensemble.

A L'ECOLE

Maternelle et CP :

Eveil à la foi, 5 séances d'1 h 00 à 1 h 30 dans l'année.

Pour ceux qui souhaitent un enracinement dans la foi chrétienne, aider l'enfant à se construire peu à peu face à la question du sens de la Vie, aider les parents à répondre aux interrogations des tout-petits.

Du CE1 au CM2 :

Catéchèse : 8 séances d'1 h 00 à 1 h 30 dans l'année.

Culture religieuse : 8 séances d'1 h 00 à 1 h 30 dans l'année

AU COLLEGE

Pour tous : accueil proposé aux récréations, dans la salle de vie pastorale, lieu d'écoute, d'échange, temps d'intériorité pour ceux qui le souhaitent.

Au niveau 6^{ème}, pour tous, dans l'emploi du temps, séances d'1 h 00, tous les quinze jours, choix obligatoire entre catéchèse et culture religieuse.

Au niveau 5^{ème} : pour ceux qui le souhaitent, dans l'emploi du temps, séances d'1 h 00, tous les quinze jours, choix libre entre catéchèse et culture religieuse.

Aux niveaux 4^{ème} et 3^{ème} : Pour ceux qui le souhaitent, ateliers-débats d'1 h 00, tous les quinze jours, du temps de midi ou de 8 h 00 à 9 h 00, autour d'une question humaine et spirituelle.

INFORMATIONS RESTAURATION 2022 – 2023 ECOLES ET COLLEGE

Nicolas SIGAUD sera toujours le chef de cuisine et la société Elior, dans un souci de qualité et d'équilibre alimentaire, proposera à tous les élèves des écoles et du collège un menu à 5 composantes (entrée, plat, garniture, laitage, dessert), conformément au système mis en place l'an passé. De plus un produit Bio sera systématiquement présent chaque jour au menu.
Rappel du changement, décidé en conseil de direction depuis l'an dernier : Désormais, et pour des raisons de respect des règles sanitaires drastiques, la société Elior ne fournira plus les pique-niques aux abonnés en cas de sorties ponctuelles.

Deux possibilités

1. Abonnement 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine

L'élève déjeune les jours choisis par la famille (lundi, mardi, jeudi, vendredi):

Tarif forfaitaire annuel

Maternelle, primaire Collège

Inscription pour 1 jour :	209 €	220 €
Inscription pour 2 jours :	402 €	420 €
Inscription pour 3 jours :	557 €	606 €
Inscription pour 4 jours :	704 €	780 €

Règlement :

Les abonnements à la demi-pension, aux études et à la garderie seront comptabilisés sur la facture annuelle.

Aucun changement de régime de restauration n'est possible en cours d'année scolaire.

ECOLES

Pour souscrire un abonnement restauration, une circulaire vous sera remise le jour de la rentrée.

COLLEGE

L'abonnement restauration se fera, cette année, via « Ecole Directe ». La procédure sera envoyée par la messagerie Ecole Directe aux familles à partir du lundi 29 août 2022.

2. Repas occasionnels

L'élève déjeune les jours choisis ponctuellement par la famille.

La famille achète sur le site « Ecole directe » des repas au tarif de 5,95 € pour les élèves de maternelle et de primaire, et au tarif de 6,40 € pour les collégiens.

Les réservations de repas occasionnels doivent se faire sur le site « Ecole directe » au plus tard la veille jusqu'à 23 h 00.

Tout repas non prévu et déclaré le jour même sera accepté mais facturé au prix de 7,30 €.

Ces modalités doivent être scrupuleusement respectées, faute de quoi l'enfant ne pourra être accueilli à la restauration.

PAIEMENT ET RESERVATION DE LA RESTAURATION 2022 - 2023

Depuis septembre 2015, le fonctionnement ci-dessous a été mis en place pour la cantine de vos enfants via le site ecoledirecte.com. Voici la marche à suivre :

Cas n°1 Votre enfant est abonné pour le lundi et/ou le mardi et/ou le jeudi et/ou le vendredi

L'inscription sera faite automatiquement après avoir rempli le formulaire « abonnement » via Ecoledirecte (protocole envoyé fin Aout) Le règlement se fait avec la facture annuelle.
Pour manger un autre jour (en dehors de l'abonnement), vous devez réserver au plus tard **la veille avant 23h**.
Voir ci-dessous Cas n° 2.

Cas n° 2 Votre enfant mange occasionnellement à la cantine

Deux choses à faire :

1- Alimenter son compte (il y a un compte par enfant) sur le site web www.ecoledirecte.com : **Session Famille**.

C'est-à-dire mettre de l'argent sur son compte par carte bancaire. **Le site est sécurisé.**

Les anciens élèves conservent leur code d'accès. Un identifiant et un mot de passe seront remis aux nouveaux élèves, le jour du retrait des colis.

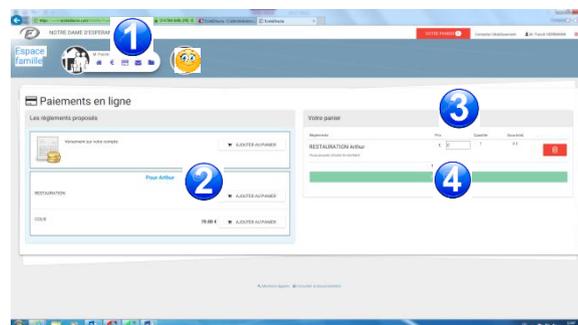


1 Cliquez sur l'icône « carte bleue ».

2 Cliquez sur le panier restauration de votre enfant.

3 Saisissez le montant en euros correspondant au nombre de repas souhaité. Utilisez le « . » et non la « , » pour la séparation des décimales.

4 Cliquez sur la barre verte « payer ».



Pour des cas très exceptionnels, il sera possible de déposer chèque ou espèces au secrétariat. La comptabilité alimentera alors le compte de votre enfant sur le site web.

2- Réserver ou annuler les repas à l'avance sur le planning

Vous pouvez réserver pour plusieurs mois à l'avance et avez jusqu'à la veille 23h pour réserver/modifier un repas pour le lendemain.

1 Cliquez sur le nom de votre enfant,

2 Cliquez sur réservation.

3 Cochez les jours où votre enfant va manger à la cantine.

En cas d'oubli de réservation, prévenir l'enseignant de votre enfant avant 9h du matin. Ce repas vous sera facturé 7,30 €.

Nous comptons sur vous pour la bonne mise en application de ce fonctionnement et restons à votre écoute pour toutes vos questions.

